

Procès-verbal de la 127^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 8 juin 2017, à 18 h, à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE	
• M. Normand Kevin Aubin	• Mme Hélène Bailleu
• Mme Kathleen Bélanger	• M. Jean-Guy Chartier
• M. Raphaël Desroches	• Mme Johanne Lacroix
• Mme Sophie Lavoie	• M. Simon Perreault
• M. Jean-Yves Tremblay	M. Benoit Valiquette
• ABSENCES	
• Mme Diane Cadieux	• Mme Céline Duguay
• M. Philippe Lacombe	•
INVITÉS	
• Mme Esther Fournier	• M. André Beaugard
AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE	
• Mme Lorraine Dépelteau	

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 127^e réunion tenue le 16 février 2017;
4. Droit de parole au public;
5. Adoption du budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2017-2018 du CRL;
6. Adoption de l'AEC Techniques de gestion de projets LCA.5A;
7. Adoption du rapport d'évaluation et dépôt du plan de suivi des recommandations découlant du rapport d'évaluation des cours d'éducation physique des formations générales commune et propre;
8. Rapport d'évaluation portant sur l'efficacité des systèmes d'assurances qualité du Cégep régional de Lanaudière; adoption du rapport de Joliette et avis sur le Rapport du Cégep régional de Lanaudière;
9. DEC en pharmacie : demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales en pharmacie
10. Ratification de la modification au calendrier scolaire 2017-2018;
11. Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement;
12. Recommandation d'émission de diplômes;
13. Divers;
14. Rapport de la directrice;
15. Calendrier des réunions 2017-2018
16. Levée de l'assemblée

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 18 heures et constate le quorum. Les membres du conseil accueillent les représentants du Groupe La Meunière écarlate qui se sont mérités la première place lors de la Finale nationale de Cégeps en spectacle le 29 avril dernier (Roséline Messier-Jean, Gabrielle Payette, Amylie Poirier, Audrey-Anne Toupin, Éric Clermont, Jérémy Hoste) ainsi que Messieurs Denis Labrosse et Simon Champagne qui ont accompagné le groupe tout au long de leur ascension. Une plaque souvenir est remise à chaque personne.

Madame Bailleu profite de la présence de quelques représentants de la commission des études pour souligner le prix qui a été remis lors du banquet dans le cadre du colloque de l'AQPC tenu hier le 7 juin. La mention d'honneur à l'enseignante engagée pour notre collège a été décernée à Mme Renée Gaudet, enseignante en français. Le conseil félicite Mme Gaudet.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ170608-01 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié (ajout d'un point parole au public après le point 3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la 126e réunion tenue le 16 février et suivis;

CECJ170608-02 Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Jean-Guy Chartier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 126^e réunion du conseil d'établissement tenue le 16 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

4. Parole au public

Mme Nathalie Nadeau, porte-parole de représentants enseignants et du personnel professionnel membres de la commission des études, (Adam L'Archevêque Gaudet, Renée Gaudet, Isabelle Vadeboncoeur, Anaëlle Dubuc, Josée Morrissette et Lucie Granger) dépose une lettre qui réitère l'importance d'une instance comme la commission des études au sein de notre collège.

M. Tremblay remercie Mme Nadeau, prend note des enjeux soulevés et s'engage à donner suite à sa lettre dans les meilleurs délais.

5. Adoption du budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2017-2018 du CRL;

La directrice du service des finances, Mme Esther Fournier, présente le dossier. Mme Fournier rappelle le contexte budgétaire à la fois du réseau et du CRL en 2016-2017. Elle explique les diverses problématiques et termine en indiquant que le CRL a atteint une certaine stabilité budgétaire suite, surtout, aux divers réinvestissements.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 25 avril 2017;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 5 mai 2017;

Attendu que certaines confirmations d'allocations sont à venir;

Attendu le réinvestissement en lien avec le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur* annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2017-2018;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ170608-03 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu :

- d'adopter le budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;
- de recommander l'adoption au conseil d'administration du budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Adoption de l'AEC Techniques de gestion de projets LCA.5A;

Monsieur André Beauregard, conseiller pédagogique au service de la formation continue présente le dossier. Il explique que le programme de perfectionnement de courte durée (510 heures) vise la formation d'individus qui seront aptes à jouer un rôle clé dans une équipe multidisciplinaire de projet, soit celui de technicien en gestion de projet (*PCO : Project Control Officer*). Il est offert depuis 2001 par la formation continue du Cégep de Sainte-Foy, qui l'a légèrement modifié à quelques reprises, puis en a fait une révision complète en 2012 afin de l'adapter aux normes les plus récentes en matière de gestion de projet et afin de répondre aux besoins actuels et futurs des gestionnaires de différentes organisations.

Dans cette nouvelle version du programme, l'accent est mis de manière très importante sur la capacité du technicien à participer de façon concrète non seulement à toutes les phases du projet (planification, suivi, contrôle et clôture), mais aussi pour tous ses aspects : échéancier, efforts, coûts, communications, risques, qualité et approvisionnements. L'étudiant répond ainsi aux nouvelles exigences de la fonction de travail, lesquelles découlent du *Project Management Body of Knowledge¹ (PMBOK)*, la référence mondiale dans le domaine de la représentation théorique du processus standardisé de la gestion de projet, quel que soit le domaine d'application.

Le technicien en gestion de projet agit moins comme un stratège que comme un « gardien » de la démarche du projet et un spécialiste des techniques utilisées pour en assurer l'organisation. Il peut travailler comme soutien technique au gestionnaire de projet ou comme gestionnaire de projet.

La gestion de projet est une démarche qui vise à organiser le bon déroulement d'un projet. Cette démarche est très répandue dans diverses organisations d'envergure, tant publiques que privées. L'analyse des besoins de formation réalisée par le Cégep de Sainte-Foy auprès de différents gestionnaires de projet a permis d'identifier une demande réelle de personnes aptes à offrir un soutien aux gestionnaires de projet.

Ce programme vise donc des personnes provenant de disciplines diverses, notamment l'informatique, l'architecture, le génie, les projets sociaux ou les communications, déjà formées ou expérimentées dans un domaine spécifique ou un champ professionnel, désireuses d'acquérir les compétences nécessaires pour s'intégrer à des équipes de projet, et ce, en appui au chargé de projet :

- **Approche individuelle** (travailleurs formés ou expérimentés sur le marché du travail et concernés par la gestion de projets);
- **Approche corporative** (entreprises œuvrant dans les domaines suivants : communication, construction, informatique, architecture, génie...);
- **Partenaires** (Emploi-Québec, association d'employeurs, associations régionales internationales, etc.).

ATTENDU que la Formation continue envisage d'offrir une attestation d'études collégiales en *Techniques de gestion de projet (LCA.5A)*, d'une durée de 510 h;

ATTENDU les besoins de perfectionnement des travailleurs de ce domaine dans Lanaudière;

ATTENDU que la méthodologie préconisée sera l'offre de la formation en présentiel;

ATTENDU que le DEC souche de cette AEC, Gestion de commerce (410.D0), est offert au collège constituant de Joliette;

ATTENDU que le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, lors de l'assemblée du 21 février 2017, a résolu d'attribuer le programme AEC *Techniques de gestion de projet (LCA.5A)* au Cégep de Joliette;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études;

CECJ170608-04 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter le programme d'attestation d'études collégiales *Techniques de gestion de projet (LCA.5A)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Adoption du rapport d'évaluation et dépôt du plan de suivi des recommandations découlant du rapport d'évaluation des cours d'éducation physique des formations générales commune et propre;

Mme Bailleu présente le dossier. Elle explique que la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule à l'article 2.9 qu'un département offrant des cours des formations générales commune et propre « à chaque dix ans, procède à une évaluation approfondie de la discipline des formations générales commune et propre dont il a la responsabilité, entre autres, en échangeant avec les autres départements offrant des formations générales et/ou spécifiques ». C'est en ce sens que la direction du collège a fait part à la Commission des études, le 13 avril 2016, de sa volonté de procéder à l'évaluation de la discipline éducation physique pendant l'année scolaire 2016-2017.

Un comité d'évaluation composé de Geneviève Boutin et Marie-Hélène Massé, enseignantes au département d'éducation physique, Éric Francoeur, directeur adjoint responsable de la discipline, Annie Robitaille, aide pédagogique individuelle et Martin Richard, conseiller pédagogique, a été mis en place au début de la session d'automne 2016.

La première étape du processus d'évaluation a permis de rédiger un devis qui a été déposé à la Commission des études le 16 novembre 2016. Il précise le champ d'exploration et les constats à examiner lors de l'évaluation.

Le devis a servi d'assise à la rédaction du présent rapport. Ce dernier se veut une analyse des constats faits à partir d'une collecte de données pour arriver à des recommandations.

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ170608-05 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter le rapport d'évaluation corrigé des cours d'éducation physique des formations générales commune et propre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Rapport d'évaluation portant sur l'efficacité des systèmes d'assurances qualité du Cégep régional de Lanaudière : adoption du rapport de Joliette et avis sur le Rapport du Cégep régional de Lanaudière;

Mme Hélène Bailleu présente le dossier. Elle rappelle que dans le cadre des différentes opérations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial depuis sa création en 2003, les établissements du réseau collégial ont été amenés au fil des ans à développer une culture organisationnelle d'évaluation, les rendant ainsi de plus en plus autonomes en cette matière.

En 2013, la Commission proposait la mise en place d'une nouvelle approche de ses opérations, entraînant un changement important autant dans la façon de la Commission de remplir son mandat que dans celle des collèges d'assumer leurs responsabilités en matière d'évaluation.

Ainsi, plutôt que d'examiner la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation et des plans, la Commission proposait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement.

L'approche d'évaluation retenue par la Commission prenait la forme d'un audit à partir de critères convenus et prédéfinis. La visite d'audit au Cégep régional de Lanaudière est prévue au cours de la session d'automne 2017.

Précisons que l'opération faisait l'objet d'un boycott auprès de nos partenaires syndicaux, d'où la décision de produire un rapport administratif. Cela ne diminue en rien la qualité du rapport. Les conseillers pédagogiques et les directions responsables, qui sont confrontés quotidiennement à ces mécanismes, peuvent juger de leur efficacité et pourront suggérer des améliorations aux instances concernées par la suite.

C'est dans cet esprit que des auteurs, autant à la direction générale que dans les collèges constituants, ont rédigé le rapport pour la section les concernant, à partir d'un gabarit convenu collectivement. Ce rapport sera présenté brièvement séance tenante.

En juin prochain, le conseil d'établissement sera appelé à adopter le chapitre du rapport qui relève du collège constituant et à donner un avis au conseil d'administration sur le rapport complet.

Avant l'adoption du rapport, M. Normand Kevin Aubin apporte plusieurs commentaires quant au contenu du rapport qu'à la structure, notamment pour la partie de Joliette. Il fait part du malaise de l'équipe de professionnels qu'il représente quant à des échéanciers qui ne seraient pas réalistes, selon eux, compte tenu des ressources disponibles. Mme Bailleu rappelle que le rapport a depuis longtemps reçu l'aval du comité de gestion pédagogique où siègent des professionnels et que l'échéancier serait révisé pour s'intégrer au plan de travail.

Par ailleurs, les représentants du personnel enseignant annoncent d'ores et déjà qu'ils vont voter contre ce rapport lequel ne rejoint pas leurs préoccupations.

Attendu les travaux menés pour répondre à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;

Attendu la recommandation de la direction du collège

CECJ170608-06 Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu :

- d'adopter le Rapport d'évaluation portant sur l'efficacité des systèmes d'assurances qualité du Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour lequel de mineures modifications seront apportées quant à l'échéancier et des corrections nominatives;
- de donner un avis favorable au conseil d'administration sur l'ensemble du Rapport d'évaluation portant sur l'efficacité des systèmes d'assurances qualité du Cégep régional de Lanaudière.

Monsieur Raphaël Desroches demande le vote :

POUR : 8

CONTRE : 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

9. DEC en pharmacie : demande d'autorisation pour dispenser le programme d'études collégiales en pharmacie;

Mme Bailleu présente le dossier. Elle explique que la direction du collège, soucieuse de répondre aux besoins de formation des étudiants et du marché du travail de la région de Lanaudière, veut se joindre à un consortium de collèges qui travaillent à l'élaboration du futur programme de DEC en Pharmacie.

Le projet de développer cette formation collégiale fait consensus auprès des différents intervenants en pharmacie puisqu'il y a présentement pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine au Québec.

Étant donné le déficit de main-d'œuvre de la région de Lanaudière pour la profession de pharmacien, pharmacienne, particulièrement en milieu clinique, la formation

professionnelle (DEP) déjà offerte ne suffit pas à compenser la pénurie de main-d'œuvre et le niveau de formation n'est pas assez élevé. Des profils de compétences ont d'ailleurs été élaborés par l'Ordre des pharmaciens du Québec afin de bien distinguer le personnel de soutien technique formé au DEP et le personnel technique formé au DEC.

Essentiellement, le programme de DEC visera à enseigner aux étudiants les compétences fondamentales et les connaissances exigées pour l'exercice de cette profession en devenir. Par une formation technique collégiale, les étudiants se familiariseront davantage avec les différentes activités de ce secteur : la distribution, la composition, l'interaction des médicaments avec le corps humain, les systèmes de préparation et de livraison de médicaments, le traitement informatique des données, etc. Le rôle de la technicienne ou du technicien en pharmacie auprès des commis et des assistants et assistantes techniques en pharmacie en sera aussi une de supervision du personnel.

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui a la responsabilité d'identifier les besoins de formation professionnelle et technique, a établi que la formation de pharmacien ainsi que toutes les professions qui en découlent font partie de la liste des sept professions en déficit de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale dans Lanaudière.

En vertu du paragraphe a) de l'article 42 de la *Loi sur les collèges*, il appartient au Cégep régional de Lanaudière d'obtenir les autorisations de dispenser les programmes de formation pour ensuite les répartir entre ses collèges constituants.

Attendu que la formation de pharmacien ainsi que toutes les professions qui en découlent font partie de la liste des sept professions en déficit de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale dans Lanaudière;

Attendu que ce programme répondrait au souhait du collège constituant de Joliette d'élargir sa carte de programme dans le domaine de la santé;

Attendu le paragraphe a) de l'article 42 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Attendu l'appui favorable de la Table interordres Éducation Lanaudière;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ170608-07 **Sur proposition de M. Simon Perreault, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu :**

- que le Cégep régional de Lanaudière demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation permanente de dispenser le programme collégial en Pharmacie;

- que le Cégep régional de Lanaudière attribue ce nouveau programme au collège constituant de Joliette, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Ratification de la modification au calendrier scolaire 2017-2018;

La directrice du collège constituant de Joliette présente le dossier.

Attendu que la Commission scolaire des Samares prévoit une journée pédagogique le 1er novembre 2017;

CECJ170608-08 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de ratifier la décision de la direction à l'effet de devancer la date de la journée Portes ouvertes du mercredi 1er novembre 2017 (relâche de cours) au mercredi 25 octobre 2017 (relâche de cours).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement;

M. Tremblay rappelle que lors de la dernière réunion, plusieurs membres externes étaient absents et il fut convenu de reporter l'élection à la vice-présidence lors d'une prochaine rencontre.

CECJ170608-09 Sur proposition de M. Jean-Yves Tremblay, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu que Mme Lorraine Dépelteau agisse comme présidente d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

la présidente des élections fait l'appel de propositions de mises en candidature et procède aux élections.

- Mme Johanne Lacroix propose la candidature de M. Benoit Valiquette, au poste de vice-président.

M. Valiquette accepte d'être mis en candidature.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Lorraine Dépelteau confirme l'élection de M. Benoit Valiquette au poste de vice-président du conseil d'établissement,

CECJ170608-10 Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Jean-Guy Chartier, il est résolu que le conseil d'établissement nomme;

- M. Benoit Valiquette à la vice-présidence du conseil d'établissement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ170608-11 Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

Numéro de confirmation : 25094020

Code de lot : JO2017052301

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ170608-12 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Raphaël Desroches, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux

étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Divers

Aucun sujet n'a été ajouté.

14. Rapport de la directrice

Outre les sujets présentés lors de la présente réunion, Les dossiers suivants sont abordés par Mme Bailleu :

- **Dossiers pédagogiques**
 - Début des travaux de réaménagement des locaux de génie civil, soins infirmiers et des divers travaux d'été (dont les ascenseurs)
- **Dossiers administratifs**
 - Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant le dossier des résidences (avec la ville, le GALOP, l'évêché, etc.)
 - Participation au 5 à 7 de la Fondation le 20 avril dernier
- **Activités en lien avec les étudiants et les étudiantes ainsi qu'avec le personnel**
 - Semaine de la valorisation du français du 16 au 24 mars (1^{ère} édition)
 - Un nouveau nom pour les équipes sportives : Le TRAD
 - Deuxième édition de la Nuit de la littérature : 23 avril
 - 4 à 6 de la reconnaissance pour les retraités et les employés qui ont cumulé 20 ans de service tenu le 31 mai dernier.

15. Calendrier des réunions 2017-2018;

La prochaine rencontre est prévue le jeudi 21 septembre 2017.

16. Levée de l'assemblée

CECJ170608-13 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Jean-Yves Tremblay de lever la séance à 20h40. Il souligne la fin du mandat de Mme Johanne Lacroix et la remercie pour sa participation aux travaux du conseil. M. Tremblay souhaite de bonnes vacances à tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire